

LE MONITEUR DU CANTAL

JOURNAL POLITIQUE, PARAISSANT LE MERCREDI ET LE SAMEDI.

M. HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, et MM. LAFFITE-BULLIER et C^e, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le journal.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	Six mois	Trois mois
Pour Aurillac.....	18 fr.	7 fr.	3 fr. 75
Cantal et départements voisins.....	15 fr.	8 fr.	4 fr. 25
Reste de la France.....	17 fr.	9 fr.	4 fr. 75
Espagne.....	20 fr.	10 fr.	6 fr. 50
Voie d'Angleterre.....	26 fr.	14 fr.	7 fr. 50

ON S'ABONNE :
 A AURILLAC, chez L. BONNET-PIGUR et H. GENTET, propriétaires de ce journal, rue du Consulat.
 A PARIS, chez MM. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, n^o 54; LAFFITE-BULLIER et C^e, rue de la Banque, 20; I. FONTAINE, rue de Trévise, 23.
 Les Abonnements se paient d'avance et partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois.
 L'envoi du journal continue jusqu'à réception d'avis contraire. L'acceptation des deux numéros qui suivent l'expiration d'un abonnement est considérée comme un réabonnement.

PRIX DES INSERTIONS :

Annonces judiciaires.....	20 cent. la ligne.
Avis divers.....	25 —
Réclames dans l'intérieur du journal.....	40 —

Toutes lettres ou correspondances doivent être adressées à l'un ou à l'autre des deux Gérants.
 Prière d'affranchir tout ce qui concerne la rédaction.

Nouvelles Locales.

Décidément notre préfet — on est heureux, quand on n'est pas républicain, d'en avoir un pareil — ne rate aucune occasion d'être maladroit : il a la spécialité de la circulaire... inopportune. Dernièrement, par une petite missive devenue célèbre, il conviait tous les maires à moucharder le curé de leur commune ; aujourd'hui il les invite, en l'honneur du 14 juillet, à pavoiser, illuminer, etc., les édifices publics, à chauffer l'enthousiasme, et surtout à faire voter par les conseils municipaux des fonds pour la fête.

Nous serions curieux de savoir combien de conseils municipaux de communes rurales répondront à ce chaleureux appel. Lorsque la misère est grande, qu'au lieu de la prospérité promise, la République ne nous apporte qu'aggravation de nos maux, l'impôt ruine notre agriculture, et que l'introduction du bétail étranger met toutes nos bourses à sec, M. Vimont vient, d'un cœur léger, demander des fonds pour une fête, aux cultivateurs qui trouvent déjà bien lourde la part contributive qu'ils auront à payer dans les 500,000 francs votés par la Chambre.

Non, monsieur le préfet, si vous êtes joyeux dans votre préfecture, à la campagne on est triste ; si vous êtes heureux, on est mécontent. A vos frais achetez, et que vos amis achètent pétards et lampions ; mais les cultivateurs qui travaillent et qui souffrent ne se soucient pas d'éclairer votre petite orgie avec Marianne ; ils ne voudront ni payer les violons ni tenir la chandelle.

— Nous recevons du canton de Mours la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

L'indignation qu'a manifestée le vieux républicain du canton de Saint-Mamet n'est pas un fait isolé. Ce qu'il dit, je le pense, et beaucoup comme moi ; nous sommes républicains, mais voulons être honnêtes. La justice et la liberté pour tout le monde. Nous ne voterons plus pour des hommes qui déshonorent notre parti en n'obéissant qu'à leur haine et à leurs instincts de violence.

Agrez, etc.

— A propos de la démission de notre compatriote, M. de Douhet, le *Moniteur universel* rappelle en ces termes les états de services de ce magistrat :

M. de Douhet, doyen des avocats généraux de la cour de Riom, qui vient de se démettre de ses fonctions pour ne pas prendre une part, si minime qu'elle puisse être, à l'application des décrets du 29 mars, comptait près de vingt années de services. Substitué à Mauriac le 11 avril 1861, à Thiers le 14 décembre 1863, à Moulins le 20 février 1864, procureur à Mauriac le 3 février 1865, à Riom le 10 octobre 1869, à Saint-Flour le 7 octobre 1870, il fut élevé le 24 février 1874, au grade d'avocat général à Riom. C'est là que pendant sept années il n'a pas cessé d'apporter soit à la cour d'assises, soit à la discussion des affaires civiles, le précieux concours d'une parole toujours élégante et élevée, et d'un esprit depuis longtemps familier avec toutes les difficultés de la jurisprudence et du droit.

M. de Douhet a reçu à l'occasion de sa démission, qui a causé une impression profonde, les plus nombreux témoignages d'estime et de sympathie.

— On lit dans le *Moniteur universel* du 2 juillet :

« M. Barailler, récemment nommé avocat général à Riom, a appris sa nomination sans enthousiasme et disait hier à ses amis combien il était déagréable pour un homme modéré comme lui de recevoir la **marque** du 29 juin.

« Voilà comment le gouvernement est jugé par ceux qui consentent encore à le servir. »

— M. Mignard, chanoine honoraire, sumonier du couvent de Saint-Joseph, à Saint-Flour, est nommé curé d'Allanche. — Sous tous les rapports, c'est un excellent choix pour cette ville, et un bien digne successeur de M. Costerousse qui y a laissé tant de regrets.

(Impartial.)

LE MONITEUR DU CANTAL

JOURNAL POLITIQUE, PARAISSANT LE MERCREDI ET LE SAMEDI

M. HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, 34. et MM. LAFFITE-BULLIER et C^e, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	UN AN.	SIX MOIS.	TROIS MOIS.
Pour Aurillac.....	13 fr.	7 fr.	3 fr. 75
Cantal et départem ^{ts} voisins...	15 —	8 —	4 — 75
Reste de la France.....	17 —	9 —	4 — 75
Espagne.....	20 —	10 —	5 — 50
Voie d'Angleterre.....	26 —	14 —	7 — 50

ON S'ABONNE

A AURILLAC, chez L. BONNET-PICOT et H. GENET, propriétaires de ce journal, rue du Consulat.
A PARIS, chez MM. HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, 34; MM. LAFFITE-BULLIER et C^e, place de la Bourse, 8.

Les Abonnements se paient d'avance et partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois. L'envoi du journal continue jusqu'à réception d'avis contraire. L'acceptation des deux numéros qui suivent l'expiration d'un abonnement est considérée comme un renouvellement.

NI DRAPEAUX NI LAMPIONS

L'heure est venue de dire à nos concitoyens ce que nous pensons de la fête, dite nationale, du 14 juillet.

Nous sommes partisans des fêtes. Il nous semble bon qu'à de certaines époques, les nations oublient, pour célébrer un noble souvenir ou un grand événement, les misères de la vie humaine.

A un point de vue moins élevé et plus pratique, il nous semble bon qu'à de certaines époques, le superflu des classes aisées se répande, en nappes bienfaites, sur certaines classes laborieuses, qui attendent des réjouissances nationales l'augmentation des petits bénéfices quotidiens.

Mais nous trouvons que le choix de la date et les événements actuels donnent à la fête qui se prépare un caractère contre lequel il nous semble de notre devoir de protester énergiquement.

La date choisie ! Le 14 juillet, l'anniversaire de la prise de la Bastille ! Or, il n'y a pas eu, ce jour-là, de prise de la Bastille, par l'excellente raison que la Bastille n'a pas été prise ; elle s'est rendue.

Elle s'est rendue et on a égorgé ses défenseurs, à qui on avait promis la vie sauve.

Vingt-cinq mille hommes en armes ont remporté sur quatre-vingt-deux invalides une victoire insigne, qui s'est terminée, comme aux temps de la barbarie, par l'immolation des prisonniers.

La République avait d'autres dates à choisir.

Elle avait le 4 août, qui aurait rappelé un mouvement généreux et irréprochable, l'immolation volontaire de privilèges séculaires incompatibles avec la civilisation nouvelle.

Elle avait, à la rigueur, le 22 septembre, jour où pour la première fois elle fit son avènement dans l'histoire de France.

Elle a préféré choisir un anniversaire de guerre civile, alors qu'elle avait de glorieux souvenirs de guerre étrangère.

Elle a préféré choisir la date d'une victoire remportée par des Français sur des Français, alors qu'elle pouvait solenniser des victoires remportées par des Français contre l'envahisseur du sol natal.

Son choix est une provocation véritable contre toute une classe de Français dont les ancêtres sont montés sur les échafauds pendant la période ouverte par la prise de la Bastille. C'est maladroit et odieux.

Voilà pour le passé. Voyons le présent.

C'est au moment où la République, entrant dans une voie de violences arbitraires, vient de séparer la France en deux camps irréconciliables, qu'elle nous convie à l'allégresse.

Elle n'y pense pas.

C'est au moment où elle vient de violer des domiciles privés, d'enfoncer des portes, de mettre au service de ses rancunes féroces l'appareil de la force publique qu'elle nous convie à pavoiser.

Elle n'y pense pas.

C'est au moment où elle a infligé aux bons citoyens ce spectacle odieux : les sergents de ville arrêtant les religieux, c'est-à-dire les otages passés et futurs de la Commune, se faisant une guerre fratricide, qu'elle nous convie à illuminer.

Elle n'y pense pas.

C'est au moment où elle fait peser la terreur sur vingt mille personnes inoffensives qui attendent au fond des cloîtres ses serruriers et ses argousins, qu'elle nous convie à manifester notre joie.

Elle n'y pense pas.

C'est au moment où elle ramène d'une main les débris de la Commune qu'elle traite en fils aînés de la République, et où elle expulse de l'autre main ces Ordres sublimes qui sont les fils aînés de la France, qu'elle nous convie à témoigner notre contentement.

Elle n'y pense pas.

C'est au moment enfin où elle chasse des prétoires les magistrats forcés d'opter entre leurs fonctions et leur honneur qu'elle nous convie à l'enthousiasme.

Elle n'y pense pas.

Les gens de la Commune ont une clientèle de défenseurs, et certes, il faut lui rendre cette justice, à cette clientèle, qu'elle joue son rôle en conscience et qu'elle montre de la ténacité et de l'ardeur pour ses protégés.

Les couvents aussi ont leur clientèle, la Liberté aussi a sa clientèle, la Justice aussi a sa clientèle, et qui pourrait lui reprocher la même ardeur et la même ténacité ?

On nous a dit :

Si l'amnistie est refusée, le peuple de Paris ne prendra pas part à la fête, et nous ne répondons même pas de l'ordre ce jour-là.

Nous répondons, nous :

Vous avez refusé l'amnistie aux couvents, nous ne prendrons pas part à la fête.

Savez-vous que nous tous, nous avons des amis, des parents, des maîtres, parmi ceux que vous persécutez :

Nous tenons par des liens étroits à ces religieux que vous chassez comme des malfaiteurs, à ces officiers que vous avez cassés comme de mauvais soldats, à ces fonctionnaires que vous avez révoqués comme de mauvais citoyens, à ces magistrats qui descendent silencieusement et tristement de leurs sièges.

Oseriez-vous trouver mauvais que nos fenêtres restassent sombres et tristes le jour de votre fête !

Vous nous traitez, nous conservateurs, en vaincus. Peut-être l'avons-nous mérité, mais en tout cas, vous faites cruellement peser le joug sur nos épaules.

Vous êtes trois ou quatre mille républicains qui gouvernez la France comme Rome gouvernait les peuples tributaires.

Vous nous avez fermé l'accès de la vie publique, c'était votre droit. Mais ce qui n'était pas votre droit, c'était de nous attaquer dans nos croyances et dans nos libertés.

Or, cet attentat vous venez de le commettre.

Trouvez bon que les vaincus laissent passer sans y prendre place le cortège triomphal des vainqueurs.

Vous aurez beau faire appel à toutes les exhortations, envoyer vos employés jusque dans nos demeures, pour nous inviter à prendre part à votre fête, procéder par la prière ou par l'intimidation.

Nous nous abstiendrons.

Pas un drapeau le 14 juillet, pas un lampion le soir.

Qu'on laisse faire l'enthousiasme officiel, qu'on laisse faire les vainqueurs de la Bastille, qu'on laisse faire ceux qui forcent les serruriers et ceux qui admirent cette façon d'exercer le pouvoir.

Ils pourront, ce jour-là, faire scintiller au soleil vingt-cinq mille baïonnettes, accrocher les trois riannes couleurs de la France à toutes les saillies de nos monuments, et allumer le soir sur cet immense pays autant de lumières qu'il y a d'étoiles là-haut.

Au fond de l'âme de la Patrie, il y aura, quoi qu'ils fassent, un remords.

Et au-dessus de leurs allégresses menteuses, au-dessus du trompeur appareil de leur force, planeront, comme deux grandes figures attristées, les images de la Justice qu'ils ont outragée et de la Liberté qu'ils ont violée.

(Gaulois.)

LE MONITEUR DU CANTAL

JOURNAL POLITIQUE, PARAISSANT LE MERCREDI ET LE SAMEDI.

M. HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, et MM. LAFFITE-BULLIER et C^e, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le journal.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Pour Aurillac.....	13 fr. 75	7 fr. 50	3 fr. 75
Cantal et départements voisins.....	15 fr. 00	8 fr. 00	4 fr. 25
Reste de la France.....	17 fr. 00	9 fr. 00	4 fr. 75
Espagne.....	20 fr. 00	10 fr. 00	6 fr. 50
Voie d'Angleterre.....	26 fr. 00	14 fr. 00	7 fr. 50

ON S'ABONNE :

A AURILLAC, chez L. BONNET-PIGOT et H. GENTY, propriétaires de ce journal, rue du Consulat.

A PARIS, chez MM. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, n^o 54; LAFFITE-BULLIER et C^e, rue de la Banque, 20; I. FONTAINE, rue de Trévise, 23.

Les Abonnements se paient d'avance et partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois.

L'envoi du journal continue jusqu'à réception d'avis contraire. L'acceptation des deux numéros qui suivent l'expiration d'un abonnement est considérée comme un réabonnement.

PRIX DES INSERTIONS :

Annonces judiciaires..... 30 cent. la ligne.

Avis divers..... 25 —

Réclames dans l'intérieur du journal..... 40 —

Toutes lettres ou correspondances doivent être adressées à l'un ou à l'autre des deux Gérants.

Prière d'affranchir tout ce qui concerne la rédaction.

Nouvelles Locales.

La journée du 14 a été, à Aurillac, aussi calme qu'on le pouvait souhaiter. Le matin même, rien n'eût fait supposer que nous entrions dans un jour férié, si quelques drapeaux et quelques lanternes n'avaient été accrochés à certaines fenêtres; pas plus de passants dans la rue qu'à l'ordinaire; toutes les boutiques ouvertes.

Vers deux heures de l'après-midi une foule assez nombreuse se pressait sur les rives de la Jordané, pour assister à un spectacle que nous n'avions pas vu, je crois, depuis 40 ans: le mât de cocagne sur l'eau, suivi d'une course aux canards. Trois ou quatre barques dormaient sur la vase.

Les exercices nautiques terminés, quelques courses ont été courues par une trentaine de jeunes gens ou d'enfants; complimentons le starter qui a rempli ses fonctions avec un imperturbable sérieux.

Le mât de cocagne du square, lui, n'a vraiment pas eu de chance; aucun amateur ne s'est présenté pour décrocher les timbales, trop maigres en vérité, qui pendaient à son faite.

A huit heures du soir, la foule devient compacte. Une grande partie des maisons de la ville est illuminée et pavoisée. On pourra trouver à la préfecture la liste de celles qui ne l'étaient pas.

Signalons le square, entouré d'une guirlande de lanternes tricolores; le cercle des jeunes commerçants devant lequel se dresse une Marianne qui, hélas! n'a vécu que ce que vivent les roses, car un lampion l'a, dès neuf heures, tristement consumée; la rue des Forgerons, tapissée de verdure d'un bout à l'autre; la rue du Consulat, où des lustres sont suspendus, menaçant la tête des passants; la rue du Buis (parbleu!) où tous les Duhamel du crû, sachant qu'en République leur métier mène à tout, ont fait de leur mieux. Dans ce quartier un drapeau portant cette inscription en lettres rouges: *la République ou la mort!*

Certaines rues ne brillaient que par l'absence à peu près totale de lampions, notamment la longue rue d'Aurinques, où deux maisons seulement étaient illuminées: la fenêtre de Léon et l'hôtel de la présidence; il y a des noms et des situations qui obligent.

A neuf heures, feu d'artifice... un feu d'artifice de comice agricole ou comme on en doit tirer à Cros-de-Monvert le jour de la fête patronale.

Sur la place de l'Hôtel-de-Ville, devant la mairie où une rangée de lampions éclairé, ou plutôt n'éclaire pas, un buste de la République, une fanfare improvisée joue quelque chose qu'on nous a dit être la *Marseillaise*; mais nous n'en sommes pas bien sûr.

La retraite aux flambeaux nous conduit à la place d'Aurinques, quartier surnommé le Belleville d'Aurillac, mais qui diffère pourtant du Belleville de Paris en ce qu'il a toujours fraternisé avec ses voisins de Versailles. Là, une sorte de reposoir se dresse soutenant une Marianne en terre cuite. Quelques jeunes gens chantent la *Marseillaise* et autres chants patriotiques; certains d'entre eux ont des voix remarquables; nous ne supposons pas Aurillac si riche en ténors, basses et barytons.

Terminons en disant que tout s'est passé pour le mieux; pas un cri, pas une menace, pas une insulte. La population d'Aurillac mérite d'être hautement félicitée de sa sagesse, de son calme et de sa modération.

N. B. — Prière à la commission des fêtes de vouloir bien nous donner des renseignements sur l'industriel qui, attaché à une corde, gigotait devant la façade de la mairie, le 13 juillet, en plein jour, et un marteau à la main. Est-ce que la République, qui crochète les serrures, voudrait encore se payer la fantaisie de briser les statues des grands hommes?